

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 9 juin 2020 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-028 du 25 avril 2020 par la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2020-06-206

Procès-verbaux des 12, 14 et 27 mai 2020 / Adoption

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances des 12, 14 et 27 mai 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances des 12, 14 et 27 mai 2020 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-207

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 55 450 à 54 472 55 535 à 55 575	4 256 458,77 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 55 602 à 55 671	123 229,36 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Compte n ^{os} 0FD00042 à 0F000063	25 743,98 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Résolution 2020-06-208

Dépôt de document

Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019 est déposé, tel qu'exigé par l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19). Celui-ci sera diffusé sur le site internet de la Ville.

Résolution 2020-06-209

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 9 juin au 8 septembre 2020 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-210

Résolution n° 2020-01-052 concernant l'emprunt temporaire pour les travaux des rues des Érables et Leduc / Modification

Considérant que le numéro du règlement d'emprunt concernant les travaux des rues des Érables et Leduc a été changé pour le numéro 2020-276 après l'adoption de la résolution n° 2020-01-052 ;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la résolution n° 2020-01-052 adoptée le 15 janvier 2020 concernant l'emprunt temporaire pour les travaux des rues des Érables et Leduc, soit modifiée afin de remplacer le numéro le numéro du règlement d'emprunt 2020-272 par le numéro 2020-276.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-211

Avis de motion pour règlement n° 2020-278 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant le règlement n° 2019-263 et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 2020-278 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant le règlement n° 2019-263 et amendements » est déposé en même temps que le présent avis de motion et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la

Séance ordinaire du 9 juin 2020

pandémie de la covid-19 (coronavirus), publié, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville :

Avis de motion est donné par **Joanie Généreux**, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 2020-278 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant le règlement n°2019-263 et amendements».

Résolution 2020-06-212

AO / 2018-05-151 Hôtel de Ville – Accès universel – Décomptes progressifs n° 5 et n° 6 final - / Autorisation

Considérant les factures de l'adjudicataire, Construction RDJ inc. au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel, n° F-4978 d'une somme de 28 204,52 \$ couvrant les travaux jusqu'au 31 mai 2020 et n° F-4980 d'une somme de 38 168,80 \$ représentant la retenue contractuelle de 10 %, le tout taxes incluses ;

Considérant les recommandations de paiement datées du 26 mai 2020 de la chargée de projet audit contrat, Caroline Denommée architecte inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement des décomptes progressifs nos 5 et 6 au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel auprès de l'adjudicataire Construction RDJ inc., d'une somme totale de 66 373,32 \$ incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle de 10 %, le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

Et résolu également que le paiement sera remis à l'adjudicataire Construction RDJ inc., sur réception et validation préalable de toutes déclarations statutaires et de toutes quittances finales des sous-traitants relatives audit contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-213

AO / 2018-05-151 Hôtel de Ville – Accès universel – Réception définitive / Autorisation

Considérant la recommandation de réception définitive des travaux par Caroline Denommée architecte inc., chargée de projet au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de prononcer la réception définitive des travaux du contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel et

Séance ordinaire du 9 juin 2020

d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents audit contrat, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-214

Avis de motion pour règlement n° 135-03 modifiant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 135-03 modifiant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux » est déposé en même temps que le présent avis de motion et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus), publié, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville :

Avis de motion est donné par **André Deschamps**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 135-03 modifiant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux ».

Résolution 2020-06-215

Gestionnaire animalier - Plateforme de gestion d'identités animalières / Octroi d'un mandat

Considérant la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002) et son *règlement d'application* (c. P-38.002, R.1) et les responsabilités qui en découlent pour les municipalités du Québec;

Considérant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat à PG Solutions pour l'acquisition et l'implantation du logiciel de gestion des licences animalières Gestipattes, une plateforme de gestion d'identité animalière pour le prix de 7 296,75 \$ plus les taxes, le tout selon les modalités de leur offre de services datée du 23 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-216

Demande à la SAAQ pour la reconnaissance d'un véhicule d'urgence / Autorisation

Considérant la délivrance du certificat de reconnaissance d'un véhicule d'urgence par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ,) dans l'année 2019, au directeur du service de Sécurité incendie (SSI) de la

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé, service dorénavant nommé : service de Protection et Secours civil (SPSC – règlement n° 225-01 en vigueur le 20 mars 2020)

Considérant que M. Étienne Chassé a acquis un nouveau véhicule en remplacement de celui identifié audit certificat délivré par la SAAQ;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et Secours civil (SPCS) de la Ville de Saint-Césaire, à se servir de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence afin de pouvoir se rendre sur les interventions du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et aussi à celles de l'extérieur du territoire, pour entraide aux municipalités avec lesquelles des ententes sont conclues et l'autorise à procéder aux modifications qui s'imposent auprès de la SAAQ pour la reconnaissance de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-217

UMQ – Campagne d'adhésion pour un regroupement d'achats de produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux potables et des eaux usées / Autorisation

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux potables et des eaux usées: Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'*Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Génereux

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Et résolu:

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'*Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires aux activités de notre organisation municipale des années 2021 et 2022;

Que la Ville de Saint-Césaire confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Césaire confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-218

Suivi annuel de l'exploitation des puits municipaux d'eau potable / Renouvellement de mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de renouveler le mandat pour le suivi annuel de l'exploitation des quatre (4) puits municipaux d'eau potable pour la période couverte de janvier 2020 à décembre 2022 auprès de LNA Laforest Nova Aqua de Québec, pour le prix forfaitaire annuel de 2 750 \$, soit un total de 8 250 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'offre de services pour honoraires professionnels n° 4541 datée du 27 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Résolution 2020-06-219

OBV Yamaska – Projet Lingettes / Appui

Considérant les problèmes et les dépenses de réparations engendrés à l'usine d'épuration des eaux usées ainsi qu'aux stations de pompage par les lingettes jetées dans les cuvettes;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie la campagne de sensibilisation de l'OBV Yamaska dans le cadre du mois de l'eau : « *Lingettes et cuvettes, un mauvais mélange !* » et d'y participer pour une somme de 900 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-220 Annulée par résolution 2020-08-274

~~Contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard – Directives de changement n^{os} 1 à 4 / Autorisation~~

~~**Considérant** les coûts supplémentaires au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard, tel qu'il appert aux documents datés des mois d'avril et de mai 2020 de l'adjudicataire Groupe AllaireGince Infrastructures inc et des recommandations pour les directives de changement n^{os} 1 à 4 du chargé de projet audit contrat, Shellex Infrastructures;~~

~~**En conséquence,**~~

~~**Il est proposé par André Deschamps**~~

~~**Et résolu** d'autoriser les directives de changement n^{os} 1 à 4 pour le prix approximatif de 34 569,60 \$ plus les taxes au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard, tel qu'il appert dans les documents cités en préambule, à savoir :~~

- ~~● N^o 1
Remplacement géotextile TEXEL 7612 par TEXEL GÉO-9
22 265,00 \$;~~
- ~~● N^o 2
Surexcavation de la chaussée
+/- 2 000,00 \$;~~
- ~~● N^o 3
Relocalisation d'une borne-fontaine au coin de l'avenue Brouillette et de la rue Côté
7 541,48 \$;~~
- ~~● N^o 4
Remplacement de la partie supérieure des boîtes de vannes principales par des composantes ajustables
2 763,12 \$;~~

Séance ordinaire du 9 juin 2020

~~Il est résolu également d'autoriser M^{me} Dominique Arpin, à titre de responsable du service des Travaux publics, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.~~

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-221

Contrat 202001.04 - Réfection des infrastructures des rues Leduc et des Érables – Décompte progressif n° 1 / Autorisation

Considérant la facture n° 057193 datée du 27 mai 2020 couvrant les travaux jusqu'au 22 mai 2020 de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy du contrat 202001.04 – Réfection des infrastructures des rues Leduc et des Érables;

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 datée du 28 mai 2020 du chargé de projet audit contrat, Shellex Infrastructures;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 d'une somme totale de 113 476.20 \$ incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 % au contrat 202001.04 – Réfection des infrastructures des rues Leduc et des Érables auprès de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy, le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-222

Contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet – Décompte final n° 4 / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 2 juin 2020 pour le paiement du décompte progressif n° 4 final au contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet plus les trottoirs par le chargé de projet Shellex Groupe Conseil (connu sous le nom de Comeau Expert Conseil au moment de l'exécution des travaux);

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 4 final du contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet plus les trottoirs auprès de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., bureau de Carignan, d'une somme de 49 935,21 \$ incluant les taxes et une retenue permanente de 3 000 \$ pour les inconvénients et frais additionnels occasionnés par la reprise de certains travaux de réfection de gazon et d'entrées de cour, le tout tel qu'il appert au document cité en préambule ;

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Et résolu de plus que la libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc. d'une facture correspondant à ces travaux et de la quittance finale des sous-traitants et, sur réception et validation préalable de toutes déclarations statutaires relatives audit contrat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-222A

Contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet – Réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 2 juin 2020 pour la réception définitive des travaux au contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet plus les trottoirs par le chargé de projet Shellex Groupe Conseil (connu sous le nom de Comeau Expert Conseil au moment de l'exécution des travaux);

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Génereux

Et résolu, tel qu'il appert aux documents cités en préambule, de prononcer la réception définitive des travaux du contrat AO / 2017-04-156 – Réfection des rues Paquette, Émile et Guillet plus les trottoirs, laquelle est effective à compter du 2 juin 2020 et d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents audit contrat, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-223

Contrat 2019-10-369 - Fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire – Directives de changements n^{os} 1 à 3 / Autorisation

Considérant le contrat 2019-10-369 - Fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire intervenu avec Énergère inc. de Montréal suite à l'entente conclue le 25 janvier 2019 (résolution 2019-01-030) de la Ville de Saint-Césaire avec la FQM dans le cadre du programme d'achats regroupés et de l'appel d'offres qui en a découlé pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception;

Considérant les coûts supplémentaires au contrat 2019-10-369 - Fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire, tel qu'il appert aux factures n^{os} 5194 et 5349 datées du 31 décembre 2019 et du 29 février 2020 de l'adjudicataire Énergère Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser les directives de changement n^{os} 1 à 3 pour le prix total de 3 300,68 \$ taxes incluses au contrat 2019-10-369 - Fourniture de

Séance ordinaire du 9 juin 2020

luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire, tel qu'il appert aux documents cités en préambule, à savoir :

- N° 1
Remplacement des câbles de remontée supplémentaire, lorsque nécessaire
1 978,26 \$;
- N° 2
Conversion de 4 luminaires non relevés (avenue Saint-Paul, avenue Nadeau, rue Leclair et rang Chaffer)
1 423,08 \$;
- N° 3
Remboursement de 5 installations sur les poteaux
-431,39 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-224

Contrat 2019-10-369 - Fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire – Décompte progressif n° 3 / Autorisation

Considérant la facture n° 5340 datée du 29 février 2020 qui représente le décompte progressif n° 3 ainsi que les factures n°s 5194 et 5349 datées du 31 décembre 2019 et du 29 février 2020 qui représentent les directives de changement n°s 1 à 3, le tout de l'adjudicataire Énergère inc. de Montréal au contrat 2019-10-369 - Fourniture de luminaires au Del pour le réseau d'éclairage public de la Ville de Saint-Césaire ;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 d'une somme de 1 918,44 \$ incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 % ainsi que les directives de changement d'une somme de 3 300,68 \$ à l'adjudicataire dudit contrat Énergère inc. de Montréal le tout tel qu'il appert dans les documents cités en préambule.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-225

Demande d'aide financière dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Autorisation

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » ;

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rouville a obtenu un avis favorable du ministère des Transports (MTQ) ;

Considérant que le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au MTQ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ ;

Considérant que le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire:

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » ;
- confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies ;
- reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-226

Demande d'aide financière dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Autorisation

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » ;

Considérant que le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

Considérant que le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Considérant que le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire:

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) » ;
- confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies;
- reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-227

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels » est déposé en même temps que le présent avis de motion et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus), publié, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville :

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels ».

Résolution 2020-06-228 - **Modifiée par résolution 2020-07-256**

Premier projet - règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement n° 92-2005-72 a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et

Séance ordinaire du 9 juin 2020

qu'une copie a été mise à la disposition du public sur le site internet de la Ville;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications, à savoir:

- aux superficies des bâtiments accessoires aux usages résidentiels;
- aux abris temporaires;
- aux terrasses saisonnières;

Considérant que le règlement n° 92-2005-72 contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

Considérant l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris 7 mai 2020, remplaçant les assemblées publiques de consultation par une procédure écrite d'une durée de 15 jours, de même que celle visant les processus référendaires, le cas échéant;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels»;

Il est résolu également, à l'égard du projet de règlement n° 92-2006-72, qu'en vertu dudit arrêté ministériel n° 2020-033 daté du 7 mai 2020 :

De remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

De remplacer la procédure de demande de registre, le cas échéant, par une procédure permettant de transmettre des demandes à distance;

De remplacer l'enregistrement des personnes habiles à voter, soit la tenue d'un registre, le cas échéant, par une transmission des demandes écrites sur une période de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-229

PIIA-11-2020 par M. Guillaume Auclair, propriétaire, lot n° 1 592 195 situé au 2511, avenue Paquette / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Guillaume Auclair, le propriétaire, concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation sis au 2511, avenue Paquette, lot n° 1 592 195 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 101, par l'ajout d'un garage annexé;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-11-2020 présenté lors de leur réunion du 28 mai 2020 respecte

Séance ordinaire du 9 juin 2020

les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-11-2020 présenté par M. Guillaume Auclair, propriétaire, concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation sis au 2511, avenue Paquette, lot n° 1 592 195 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 101.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-230

PIIA-12-2020 par M. Ghislain Bernier, propriétaire, lot n° 3 705 267 situé au 1940, avenue Viens / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Ghislain Bernier, le propriétaire, concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation sis au 1940, avenue Viens, lot n° 3 705 267 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 107 par l'ajout d'un garage annexé;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-12-2020 présenté lors de leur réunion du 28 mai 2020 respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-12-2020 présenté par M. Ghislain Bernier, propriétaire, concernant l'agrandissement du bâtiment d'habitation sis au 1940, avenue Viens, lot n° 3 705 267 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 107.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-231

Sondage auprès de la population concernant les parcs et espaces verts / Octroi d'un mandat

Considérant les recommandations du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat pour la conception et la mise en œuvre d'un sondage auprès des citoyens pour recueillir les perceptions, besoins et préférences, et ce, dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des parcs et espaces verts à M^{me} Nancy Martel de Les Autres Communications pour le

Séance ordinaire du 9 juin 2020

prix de 1 750 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'offre de services datée du 28 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-06-232

Chapiteaux pour le service des Loisirs, Culture et Vie communautaire / Acquisition

Considérant les recommandations du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de faire l'acquisition de deux (2) chapiteaux pour le service des Loisirs, Culture et Vie communautaire auprès de Le Groupe Sports-Inter Plus inc. de Québec pour le prix total de 4 250 \$ plus 80 \$ de frais de transport, plus les taxes, tel qu'il appert des soumissions n^{os} 8801232 et 8801233 dates du 4 juin 2020, comme suit :

- Chapiteau de dimensions 10' x 15' 2 390 \$
- Chapiteau de dimensions 10' x 10' 1 860 \$

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2020-06-233

Aménagement paysager de la façade de l'hôtel de Ville / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'aménagement paysager de la façade de l'hôtel de Ville à Paysagement Martin Cordeau de Saint-Césaire pour le prix de 24 650 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de son offre de services n^o de devis 10004 datée du 20 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2020-06-207, 2020-06-212, 2020-06-213, 2020-06-215, 2020-06-218,
2020-06-219, 2020-06-220, 2020-06-221, 2020-06-222, 2020-06-223,
2020-06-224, 2020-06-231, 2020-06-232, 2020-06-233.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe